

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 juillet 2021, à 18:30 heures par vidéoconférence.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire est ouverte à 18h43 heures par madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 1) Achat de l'immeuble situé au 313-A, chemin Yamaska
- 2) Autorisation pour reporter la gratuité de la vente de garage
- 3) Maintien de l'équité salariale

Étant tous présents, sur proposition de Chantal Naul, appuyé de Sarah McAlden, les membres adoptent l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION 231.07.2021**

---

**ACHAT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 313-A, CHEMIN YAMASKA**

**ATTENDU QUE** la Municipalité, suivant la résolution 331.10.2020 adoptée le 5 octobre 2020, a offert d'acheter l'immeuble (terrain et bâtisse) situé au 313-a, chemin Yamaska, St-Germain-de-Grantham, au prix de 975 000\$ plus taxes applicables, le vendeur ayant accepté cette offre et s'en déclarant satisfait sous réserves de l'ajout de certaines conditions énoncées dans une lettre datée du 8 octobre 2020, soit :

- 1- La modification du zonage à la CPTAQ;
- 2- L'obtention des permis d'occupation;
- 3- Le paiement du prix de vente en totalité.

**ATTENDU QUE** la modification du zonage a été acceptée par la CPTAQ et que la Municipalité a indiqué au vendeur, par une lettre du 8 octobre 2020, que les conditions 2 et 3 ne causaient pas de problème;

**ATTENDU QUE** le 17 juin 2021, le propriétaire a transmis une lettre à la Municipalité indiquant avoir fait des évaluations pour un nouveau bâtiment afin de relocaliser ses bureaux et que les coûts sont beaucoup plus onéreux, de sorte que le vendeur informe la Municipalité qu'une hausse de prix de vente sera à prévoir;

**ATTENDU QUE** le prix de 975 000\$ plus taxes découle d'expertise, a été accepté par le vendeur et que le projet de construction du vendeur ne peut influencer sur le prix de vente;

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Et résolu,

De refuser la demande de hausse du prix de vente, reçue du vendeur et datée du 17 juin 2021;

De réitérer que la Municipalité acquiert ledit immeuble, selon les conditions énoncées entre les parties les 8 octobre 2020, incluant le prix de vente de 975 000\$ plus les taxes applicables;

De transmettre copie de cette résolution au propriétaire.

Adopté.

**Madame la mairesse Nathacha Tessier demande l'ajournement de la séance pour des causes de problèmes techniques.**

### **RÉSOLUTION D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Il est résolu unanimement d'ajourner la séance du conseil à 18h52

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 12 JUILLET 2021 À 18:57 SOUS LA PRÉSIDENTE DE NATHACHA TESSIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

### **RÉSOLUTION 232.07.2021**

### **AUTORISATION POUR REPORTER LA GRATUITÉ DE LA VENTE DE GARAGE**

**ATTENDU** la réception de demandes de citoyens concernant la gratuité de la vente de garage;

**ATTENDU QUE** la vente de garage gratuite habituellement autorisée en mai n'a pas eu lieu à cause des mesures sanitaires COVID-19;

**Sur proposition de Chantal Nault,**

**Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser la gratuité de la vente de garage pour les jours suivants : 4-5-6-11-12 septembre 2021.

**QUE** les citoyens doivent obligatoirement demander un permis au service d'urbanisme même s'il s'agit d'une gratuité.

Adopté.

### **RÉSOLUTION 233.07.2021**

### **MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à cette évaluation et afficher les résultats en mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'équité salariale* oblige la Municipalité à évaluer le maintien de l'équité salariale à tous les cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de prix auprès de deux organisations;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Or a fait parvenir une offre de services pour procéder à l'évaluation du maintien avant le délai prescrit;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu d'accorder le mandat au Groupe Or en matière d'équité salariale pour un montant de 1 350,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

---

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

**Sur proposition de Patrice Boislard,**

**QUE** la séance soit levée à 18h58.